


## Axe 0 : Animation du PAPI

### Action 0-A : Mise en œuvre du PEP et élaboration du dossier PAPI

| En lien avec                                   |  |
|--|--|
| <b>SDAGE</b><br>2022-2027                      | Orientation Fondamentale 4 : <ul style="list-style-type: none"> <li>4-01 : Développer la concertation multi acteurs sur les bassins versants</li> <li>4-03 : Intégrer les priorités du SDAGE dans les PAPI et SLGRI et améliorer leur cohérence avec les SAGE et les contrats de milieux et de bassin versant</li> <li>4-08 : Assurer la gestion équilibrée des ressources en eau et la prévention des inondations par une maîtrise d'ouvrage structurée à l'échelle des bassins versants</li> </ul>   |
| <b>PGRI</b><br>2022-2027                       | Grand objectif 1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>D.1-1 Mieux connaître les enjeux d'un territoire pour pouvoir agir sur l'ensemble des composantes de la vulnérabilité</li> <li>D.1-4 Valoriser les zones inondables</li> </ul> Grand objectif 2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>D.2-1 Préserver les champs d'expansion des crues</li> <li>D.2-2 Rechercher la mobilisation de nouvelles capacités d'expansion des crues</li> <li>D.2-4 Limiter le ruissellement à la source</li> <li>D.2-12 Limiter la création et la rehausse des ouvrages de protection aux secteurs à risque fort et présentant des enjeux importants</li> <li>D.2-13 Limiter l'exposition des enjeux protégés par des ouvrages de protection</li> <li>D.2-14 Assurer la performance des systèmes de protection</li> </ul> Grand objectif 3 : <ul style="list-style-type: none"> <li>D.3-1 Organiser la surveillance, la prévision et la transmission de l'information sur les crues et les submersions marines</li> <li>D.3-9 Assurer la continuité des services publics pendant et après la crise</li> <li>D.3-1 Organiser la surveillance, la prévision et la transmission de l'information sur les crues et les submersions marines</li> <li>D.3-12 : Rappeler les obligations d'information préventive</li> <li>D.3-13 : Développer les opérations d'affichage du danger (repères de crues ou de laisse de mer)</li> <li>D.3-14 : Développer la culture du risque</li> </ul> Grand objectif 4 : <ul style="list-style-type: none"> <li>D.4-2 : Assurer la cohérence des projets d'aménagement du territoire et de développement économique avec les objectifs de la politique de gestion des risques d'inondation</li> <li>D.4-3 : Intégrer les priorités du SDAGE dans les PAPI et SLGRI et améliorer leur cohérence avec les SAGE et les contrats de milieux et de bassin versant</li> <li>D.4-4 : Assurer la gestion équilibrée des ressources en eau et la prévention des inondations par une maîtrise d'ouvrage structurée à l'échelle des bassins versants</li> <li>D.4-6 : Considérer les ouvrages de protection dans leur ensemble</li> </ul> Grand objectif 5 : <ul style="list-style-type: none"> <li>D5-1 : Favoriser le développement de la connaissance des aléas</li> </ul> |
| <b>SCoT/PLUiH</b>                              | -  |
| <b>SD GEMAPI</b>                               | -  |
| <b>Autre(s) procédure (s)</b>                  | -  |
| <b>Fiches-action du PEP réalisées en régie</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Action 1-D</li> <li>Action 1-E</li> <li>Action 1-F</li> <li>Action 3-A</li> <li>Action 3-B</li> <li>Action 3-C</li> <li>Action 3-D</li> </ul>   |

| Objectif de l'action  |
|---|
| Déployer le temps d'agent nécessaire au pilotage, à la coordination et à la mise en œuvre des actions du PEP et à l'élaboration du PAPI. Assurer une gouvernance solide en termes de gestion du risque inondation.  |
| Description de l'action   |
| <p>Les missions principales de la structure porteuse seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Piloter la concertation autour du PEP puis du PAPI et animer les COTECH et COPIL pour préparer une programmation intégrée de la gestion du risque inondation.</li> <li>• Coordonner, conduire et suivre les actions du PAPI.</li> <li>• Assurer le suivi administratif, technique et financier du dispositif PAPI.</li> <li>• Élaborer le dossier PAPI selon les exigences du cahier des charges.</li> </ul> <p>Il est à noter que 7 actions seront menées en interne par l'équipe projet PAPI.<br/>           Cette équipe sera constitué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une chargée de mission PAPI à 95 %</li> </ul> <p>- Assurer le pilotage global de la démarche PAPI, et coordonner l'ensemble des actions du PEP.<br/>           - Assurer le pilotage et l'exécution des actions du PEP.<br/>           - Animer les instances de pilotage et de suivi du PAPI (COTECH, COPIL, comité agricole...)<br/>           - Animer la concertation autour du PAPI afin d'élaborer le PAPI Complet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un technicien rivière inondation à 15%</li> </ul> <p>-Appuyer la chargée de mission dans la mise en œuvre des actions en régie.</p> <p>Une étroite collaboration sera également mise en place avec l'équipe du pôle environnement. Par exemple l'action 1-A sera pilotée par la chargée de mission PAPI, le suivi technique sera assuré le technicien eaux pluviales.</p> <p>Le service communication de Pays de Gex agglo (non financé dans le cadre du PAPI), sera également mobilisé. Il mettra en œuvre le plan de communication autour du PEP, et appuiera la chargée de mission PAPI dans les processus de concertations.</p> |

| Localisation de l'action   | Public concerné  |         |       |
|--|--|---------|-------|
|  <p>L'ensemble du périmètre du PAPI</p> | Acteurs concernés  | Foncier |       |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collectivités</li> <li>- Services de l'État</li> <li>- Propriétaires</li> <li>- Citoyens</li> </ul> | Public  | Privé |
|  |  | /       | /     |

| Modalités de mise en œuvre de l'action  |
|---|
| <u>Maitre d'ouvrage</u> : Pays de Gex agglo   |
| <u>Modalité de pilotage et de suivi</u> : réunions du comité de pilotage, du comité technique et/ou de groupes de travail |
| <u>Opération de communication consacrée à cette action</u> : /  |



|                      |         |
|----------------------|---------|
| Durée prévisionnelle | 35 mois |
|----------------------|---------|

| Échéancier prévisionnel |      |      |
|-------------------------|------|------|
| 2023                    | 2024 | 2025 |
| 34%                     | 34%  | 32%  |

|                     |                 |
|---------------------|-----------------|
| Coût de l'opération | 154 182€ HT/TTC |
|---------------------|-----------------|

| Plan de financement prévisionnel |                        |                   |       |                   |
|----------------------------------|------------------------|-------------------|-------|-------------------|
|                                  | État (FPRNM)           | État (Fonds vert) | AERMC | Pays de Gex aggro |
| Taux de financement              | 50%                    | 30%               | -     | 20%               |
| Montant éligible                 | 154 182€ HT/TTC        | 154 182€ HT/TTC   | -     | 154 182€ HT/TTC   |
| TOTAL par financeur              | 77 090€                | 46 253€           | -     | 30 839€           |
| <b>TOTAL Fiche-action</b>        | <b>154 182€ HT/TTC</b> |                   |       |                   |

| Indicateurs de réalisation   |
|--|
| <b>Indicateur n°1</b> : Mise en œuvre du PEP via la réalisation d'un bilan annuel d'avancement des actions   |
| <b>Indicateur n°2</b> : Mise en œuvre du PEP via la tenue de réunions du comité de pilotage, du comité technique et/ou groupes de travail éventuels et les comptes rendus associés |
| <b>Indicateur n°3</b> : Élaboration du dossier PAPI  |

## Axe 1 : Améliorer la connaissance des aléas et la conscience du risque

### Action 1-A : Schéma Directeur de gestion des eaux pluviales intégrant l'amélioration de la connaissance du risque inondation par ruissellement

#### En lien avec

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>SDAGE</b><br>2022-2027          | Orientation Fondamentale 8 :<br>8-05 : Limiter le ruissellement à la source  |
| <b>PGRI</b><br>2022-2027           | Grand objectif 2 :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>D.2-4 : Limiter le ruissellement à la source</li> </ul> Grand Objectif 5 :<br>D.5-1 Favoriser le développement de la connaissance des aléas |
| <b>SCoT/PLUiH</b>                  | Orientation 1 :<br>1.5 : Limiter l'exposition des populations aux risques  |
| <b>SD GEMAPI</b>                   | Objectif A-8 :<br>Définir une stratégie pour prévenir les inondations par ruissellement de versant   |
| <b>Autre(s) procédure(s)</b>       |  |
| <b>Autres fiches action du PEP</b> |  |


#### Objectif de l'action

Il n'existe pas de zones spécifiques identifiées comme étant exposées à des phénomènes de ruissellement. La connaissance des aléas ruissellement se limite donc actuellement des caractérisations « à dire d'expert » émises par les habitants, élus et techniciens du territoire. Compte tenu de la topographie du territoire, ce dernier est fortement exposé au risque inondation par ruissellement, notamment sur les communes du piedmont. L'objectif de cette action est donc d'identifier les secteurs urbains (déjà urbanisés ou de développement) particulièrement sensibles au risque de ruissellement pluvial à l'échelle du périmètre du PAPI puis de caractériser ce risque (quantitativement et qualitativement).

#### Description de l'action

- ✓ Étude du territoire, par sous-bassins (Oudar/Versoix ; Allondon ; Marquet-Gobé-Vengeron ; Sud-Gessien) afin d'identifier les secteurs particulièrement exposés au risque inondation par ruissellement, à travers une étude bibliographique, topographique et hydrologique du territoire
- ✓ Mise à jour du réseau de collecte et de gestion d'eaux pluviales
- ✓ Quantification de l'aléa inondation par ruissellement au droit des secteurs précédemment identifiés (pour une pluie d'occurrence, biennale, décennale, trentennale et cinquantiennale)
- ✓ Processus de concertation pour le partage et la validation de l'étude
- ✓ Définition du programme d'action travaux pour la gestion du risque inondation par ruissellement de versant et d'aménagements du réseau de collecte et de gestion d'eaux pluviales



| Localisation de l'action   | Public concerné  |         |       |
|--|--|---------|-------|
|  <p>L'ensemble du périmètre du PAPI</p> | Acteurs concernés  | Foncier |       |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communes du périmètre du PAPI</li> <li>- Communauté d'agglomération du Pays de Gex (Pays de Gex Agglo)</li> <li>- DREAL et DDT</li> </ul> | Public  | Privé |
|  |  | X       | X     |

| Modalités de mise en œuvre de l'action   |
|--|
| <u>Maitre d'ouvrage</u> : Pays de Gex agglo  |
| <u>Modalité de pilotage et de suivi</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par la chargée de mission PAPI et par le service Eaux Pluviales</li> <li>✓ Appui du service communication</li> </ul> <p>Réunions d'un comité de pilotage et comité technique spécifiques et/ou de groupes de travail selon processus de concertation à mettre en place en amont du lancement de l'étude</p> |
| <u>Opération de communication consacrée à cette action</u> : <p>Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation et l'échange de l'information en interne et en externe (vulgariser et diffuser les documents), de mobiliser les comités et de valoriser les avancées de la démarche.</p>   |

| Durée prévisionnelle | 22 mois |
|----------------------|---------|
|----------------------|---------|

| Échéancier prévisionnel |      |      |
|-------------------------|------|------|
| 2023                    | 2024 | 2025 |
| 10%                     | 60%  | 30%  |

| Coût de l'opération | 716 155,00 € HT |
|---------------------|-----------------|
|---------------------|-----------------|

\* L'élaboration du Schéma Directeur des eaux pluviales intégrant l'amélioration de la connaissance du risque inondation par ruissellement sera conduite sur l'ensemble des 27 communes du territoire. Le coût de l'opération présenté n'inclus que le coût prévisionnel pour les communes situées dans le périmètre du PEP (donc hors Vallée de la Valserine).

| Plan de financement prévisionnel |                        |       |                   |
|----------------------------------|------------------------|-------|-------------------|
|                                  | État (FPRNM)           | AERMC | Pays de Gex agglo |
| Taux de financement              | 40%                    | -     | 60%               |
| Montant éligible                 | 716 155,00 €           | -     | 716 155,00 €      |
| TOTAL par financeur              | 286 462,00 €           | -     | 429 693,00 €      |
| <b>TOTAL Fiche-action</b>        | <b>716 155,00 € HT</b> |       |                   |

| Indicateurs de réalisation   |
|--|
| <p><b>Indicateur n°1</b> : Étude réalisée intégrant l'étude du territoire, la mise à jour du réseau d'eaux pluviales, la quantification de l'aléa inondation par ruissellement et la définition du programme d'actions opérationnel (rapport de rendu final)</p> <p><b>Indicateur n°2</b> : Étude partagée et validée via le processus de concertation mis en œuvre pour cette action (réunions comité de pilotage et/ou comité technique spécifiques et/ou groupes de travail éventuels et comptes rendus associés)</p> |

## Axe 1 : Améliorer la connaissance des aléas et la conscience du risque

### Action 1-B : Affiner la connaissance de l'aléa par débordement de cours d'eau

| En lien avec                       |  |
|------------------------------------|--|
| <b>SDAGE</b><br>2022-2027          |  |
| <b>PGRI</b><br>2022-2027           | Grand Objectif 5 : <ul style="list-style-type: none"> <li>D.5-1 Favoriser le développement de la connaissance des aléas</li> </ul> |
| <b>SCoT/PLUiH</b>                  | Orientation 1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>1.5 : Limiter l'exposition des populations aux risques</li> </ul>           |
| <b>SD GEMAPI</b>                   |  |
| <b>Autre procédure</b>             |  |
| <b>Autres fiches action du PEP</b> |  |

#### Objectif de l'action


L'étude de modélisation des cours d'eau Gessiens réalisée en 2019 par le bureau d'études ISL a permis d'identifier les principaux secteurs de débordements de cours d'eau. Lors de l'élaboration de la cartographie des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau gessiens, des secteurs ont été identifiés dans le cadre de rencontres avec les communes comme nécessitant d'être affinés. L'objectif de cette action est de fiabiliser les résultats de la modélisation hydraulique du territoire et éventuellement de la compléter.

#### Description de l'action

- ✓ Réaliser les levés topographiques nécessaires afin d'affiner la modélisation hydraulique
- ✓ Affiner l'hydrologie dans les secteurs le nécessitant.
- ✓ Modéliser les secteurs identifiés préalablement
- ✓ Mettre à jour la couche SIG de l'aléa inondation du Pays de Gex

| Secteur à affiner   | Secteur à modéliser   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1D/2D au droit du bief de l'Oudar au niveau du secteur urbain entre l'Oudar et son bief.</li> <li>- 1D sur la Varfeuille à Echenevex au droit de la rue François Estier</li> <li>- 1D/2D secteur du Gobé avec prise en compte du BR situé en suisse.</li> <li>- 1D/2D secteur du Nant avec prise en compte du fonctionnement du Marais des Fontaines.</li> <li>- 1D/2D secteur confluence Gobé, Nant, Ouye.</li> <li>- 1D/2D secteur de l'Ouaf et quartier du Bugnon.</li> <li>- 1D/2D la Doua à Saint-Jean-de-Gonville</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1D/2D du cours d'eau Clezet au droit du Camping Huttopia à Divonne-les-Bains, jusqu'à la confluence avec la Versoix.</li> <li>- 1D/2D au nord d'Echenevex</li> <li>- 1D/2D Nant des Prailles à Val Thoiry</li> </ul> |



| Localisation de l'action  | Public concerné  |         |       |
|---|--|---------|-------|
|  <p>Communes de Divonne-les-Bains, Gex, Echenevex, Thoiry, Saint-Jean-de-Gonville, Saint-Genis-Pouilly et Ferney-Voltaire.</p> | Acteurs concernés  | Foncier |       |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communes concernées par la modélisation</li> <li>- Communauté d'agglomération du Pays de Gex (Pays de Gex Agglo)</li> <li>- DREAL et DDT</li> </ul> | Public  | Privé |
|   |  | -       | -     |

| Modalités de mise en œuvre de l'action  |
|---|
| <u>Maitre d'ouvrage</u> : Pays de Gex agglo   |
| <u>Modalité de pilotage et de suivi</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par la chargée de mission PAPI</li> <li>✓ Appui du service communication</li> <li>✓ Réunions d'un comité de pilotage et comité technique spécifiques et/ou de groupes de travail selon processus de concertation à mettre en place en amont du lancement de l'étude</li> </ul> |
| <u>Opération de communication consacrée à cette action</u> :<br>Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation et l'échange de l'information en interne et en externe (vulgariser et diffuser les documents), de mobiliser les comités et de valoriser les avancées de la démarche.  |

| Durée prévisionnelle | 9 mois |
|----------------------|--------|
|----------------------|--------|

| Échéancier prévisionnel |      |
|-------------------------|------|
| 2023                    | 2024 |
| 30%                     | 70%  |

| Coût de l'opération | 60 000 € HT |
|---------------------|-------------|
|---------------------|-------------|

| Plan de financement prévisionnel |                   |          |                   |
|----------------------------------|-------------------|----------|-------------------|
|                                  | État (FPRNM)      | AERMC    | Pays de Gex agglo |
| Taux de financement              | 50%               | 30 %     | 20%               |
| Montant éligible                 | 60 000 €          | 60 000 € | 60 000 €          |
| TOTAL par financeur              | 30 000 €          | 18 000 € | 12 000 €          |
| <b>TOTAL Fiche-action</b>        | <b>60 000€ HT</b> |          |                   |

| Indicateurs de réalisation   |
|--|
| <b>Indicateur n°1</b> : Étude réalisée intégrant la validation des secteurs à modéliser, les levés topographiques et la modélisation hydraulique (rapport de rendu final)  |
| <b>Indicateur n°2</b> : Étude partagée et validée via le processus de concertation mis en œuvre pour cette action (réunions comité de pilotage et/ou comité technique spécifiques et/ou groupes de travail éventuels et comptes rendus associés) |

## Axe 1 : Améliorer la connaissance des aléas et la conscience du risque

### Action 1-C : Étude d'impact du remblai routier de la RD35a sur les écoulements du Lion

#### En lien avec

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <b>SDAGE</b><br>2022-2027          | Orientation Fondamentale 8 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Disposition 8-03 : Éviter les remblais en zones inondables</li> </ul> |
| <b>PGRI</b><br>2022-2027           | Grand objectif 2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>D.2-3 Éviter les remblais en zones inondables</li> </ul>                        |
| <b>SCoT/PLUiH</b>                  | Orientation 1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>1.5 : Limiter l'exposition des populations aux risques</li> </ul>                  |
| <b>SD GEMAPI</b>                   |   |
| <b>Autre(s) procédure(s)</b>       |   |
| <b>Autres fiches action du PEP</b> |   |

#### Objectif de l'action

Le remblai routier de la RD 35a, situé en amont des enjeux de la ville de Saint Genis-Pouilly, constitue un obstacle aux écoulements en lit majeur du Lion. Ce dernier entraîne l'expansion du Lion en rive gauche et droite en jouant un rôle de barrage potentiellement écrêteur de crue. Il n'a toutefois pas été construit en vue de retarder les crues du Lion au niveau des enjeux de Saint Genis-Pouilly.

L'objectif de cette action est de déterminer son rôle dans le risque inondation, et d'identifier les éventuelles mesures correctives à mettre en place par le gestionnaire de l'ouvrage.

#### Description de l'action

- ✓ Étude d'impact hydraulique du remblai routier sur la réduction des inondations de Saint Genis-Pouilly
- ✓ Définition des suites à donner concernant la situation réglementaire et la gestion de l'ouvrage le cas échéant (régularisation au titre de la loi sur l'eau pour la rubrique 3.2.2.0, mise en transparent / arasement...)

#### Localisation de l'action



Remblai routier RD35a au droit du passage du Lion sur la commune de Saint Genis-Pouilly.

#### Public concerné

##### Acteurs concernés

- Commune de Saint Genis-Pouilly
- Communauté d'agglomération du Pays de Gex (Pays de Gex Agglo)
- Département de l'Ain
- DREAL et DDT

##### Foncier

Public

X

Privé

-





## Modalités de mise en œuvre de l'action

Maitre d'ouvrage : Pays de Gex aggro

Modalité de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par la chargée de mission PAPI
- ✓ Implication du département de l'Ain en amont du démarrage de la mission puis tout au long de la mission pour le partage du diagnostic et des suites à donner

Opération de communication consacrée à cette action :

Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation et l'échange de l'information en interne et en externe (vulgariser et diffuser les documents), de mobiliser les comités et de valoriser les avancées de la démarche.

**Durée prévisionnelle**

**7 mois**

## Échéancier prévisionnel

| 2023 | 2024 |
|------|------|
| 30 % | 70%  |

**Coût de l'opération**

**20 000 € HT**

## Plan de financement prévisionnel

|                           | État (FPRNM)       | AERMC | Pays de Gex aggro |
|---------------------------|--------------------|-------|-------------------|
| Taux de financement       | 50%                |       | 50%               |
| Montant éligible          | 20 000 €           |       | 20 000 €          |
| TOTAL par financeur       | 10 000 €           |       | 10 000 €          |
| <b>TOTAL Fiche-action</b> | <b>20 000 € HT</b> |       |                   |

## Indicateurs de réalisation

**Indicateur n°1** : Étude réalisée intégrant l'étude d'impact hydraulique du remblai routier sur la réduction des inondations de Saint Genis-Pouilly et la définition des suites réglementaires et techniques à donner (rapport de rendu final)

**Indicateur n°2** : Étude partagée et validée avec le gestionnaire de l'ouvrage routier via le processus de concertation mis en œuvre pour cette action (réunions et comptes rendus associés)

## Axe 1 : Améliorer la connaissance des aléas et la conscience du risque

### Action 1-D : Inventaire de l'ensemble des ouvrages de franchissement et de leur capacité hydraulique

#### En lien avec

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <b>SDAGE</b><br>2022-2027          | Orientation Fondamentale 6 : <ul style="list-style-type: none"> <li>6A-08 : Restaurer les milieux aquatiques en ciblant les actions les plus efficaces et en intégrant les dimensions économiques et sociologiques</li> </ul> |
| <b>PGRI</b><br>2022-2027           |   |
| <b>SCoT/PLUiH</b>                  |   |
| <b>SD GEMAPI</b>                   |   |
| <b>Autre(s) procédure(s)</b>       |   |
| <b>Autres fiches action du PEP</b> |   |

#### Objectif de l'action

Améliorer la connaissance des secteurs soumis à inondation à cause du sous dimensionnement des ouvrages hydrauliques.

#### Description de l'action

- ✓ État des lieux de tous les ouvrages de franchissement sur le secteur par recherche bibliographique et concaténation de l'ensemble des données SIG
- ✓ Prospections complémentaires de terrain pour affiner les données incomplètes
- ✓ Identification des possibles points noirs et évaluation de leur capacité hydraulique
- ✓ Création d'une couche SIG unique et à jour et rédaction d'un rapport de rendu
- ✓ Valorisation des données collectées et conclusions de l'étude dans le cadre du processus d'élaboration du PAPI

#### Localisation de l'action

L'ensemble du périmètre du PAPI



#### Public concerné

##### Acteurs concernés

- Communauté d'agglomération du Pays de Gex (Pays de Gex Agglo)
- Communes identifiées comme présentant des points noirs hydrauliques
- DREAL et DDT

##### Foncier

Public

X

Privé

-



## Modalités de mise en œuvre de l'action

Maitre d'ouvrage : Pays de Gex agglo

Modalité de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par la chargée de mission PAPI
- ✓ Étude réalisée en interne avec l'appui terrain des techniciens du service et l'appui technique du service SIG
- ✓ Valorisation des données collectées et conclusions de l'étude dans le cadre du processus d'élaboration du PAPI

Opération de communication consacrée à cette action :

Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation et l'échange de l'information en interne et en externe (vulgariser et diffuser les documents), de mobiliser les comités et de valoriser les avancées de la démarche.

**Durée prévisionnelle**

**12 mois**

## Échéancier prévisionnel

| 2023 | 2024 |
|------|------|
| 60 % | 40 % |

**Coût de l'opération**

**Réalisée en interne**

*Temps d'étude, pilotage, suivi et coordination via la fiche-action du PEP 0-A*

## Indicateurs de réalisation

**Indicateur n°1** : Étude réalisée intégrant l'état des lieux des ouvrages, l'identification des possibles points noirs et l'évaluation de leur capacité hydraulique (rapportée à une occurrence de crue) donnant lieu à un rapport de rendu final.

**Indicateur n°2** : Couche cartographique des ouvrages hydrauliques inventoriés à jour

**Indicateur n°3** : Valorisation du rendu de l'étude (données collectées et conclusions) dans le cadre du processus d'élaboration du PAPI (données mobilisées)

## Axe 1 : Améliorer la connaissance des aléas et la conscience du risque

### Action 1-E : Organiser la communication et la concertation autour de la démarche PAPI

| En lien avec                       |   |
|------------------------------------|---|
| <b>SDAGE</b><br>2022-2027          | Orientation Fondamentale 4 : <ul style="list-style-type: none"> <li>4-01 : Développer la concertation multi-acteurs sur les bassins versants</li> </ul>   |
| <b>PGRI</b><br>2022-2027           | Grand objectif 1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>D.1-6 Sensibiliser les opérateurs de l'aménagement du territoire aux risques d'inondation au travers des stratégies locales</li> </ul> Grand objectif 3 : <ul style="list-style-type: none"> <li>D.3-14 Développer la culture du risque</li> </ul> Grand objectif 4 : <ul style="list-style-type: none"> <li>D.4-2 Assurer la cohérence des projets d'aménagement du territoire et de développement économique avec les objectifs de la politique de gestion des risques d'inondation</li> </ul> Grand objectif 5 : <ul style="list-style-type: none"> <li>D.5-5 Mettre en place des lieux et des outils pour favoriser le partage de la connaissance et la communication</li> </ul>  |
| <b>SCoT/PLUiH</b>                  |   |
| <b>SD GEMAPI</b>                   | Objectif C - 1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Définir un plan de communication à l'échelle du pôle environnement</li> </ul>   |
| <b>Autre(s) procédure(s)</b>       |   |
| <b>Autres fiches action du PEP</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>1-A Schéma Directeur des eaux pluviales intégrant l'amélioration de la connaissance du risque inondation par ruissellement</li> <li>1-B Affiner la connaissance de l'aléa inondation par débordement de cours d'eau</li> <li>1-D Inventaire de l'ensemble des ouvrages de franchissement et de leur capacité hydraulique;</li> <li>1-F Mise en place d'un programme de sensibilisation des publics concernés par le risque inondation;</li> <li>3-A Élaborer un protocole de gestion de crise entre l'agglomération et les communes du territoire</li> <li>5-A Diagnostic de vulnérabilité des enjeux en zones inondables</li> <li>6-A Étude d'AVP pour la gestion et la préservation des ZEC</li> </ul> |

#### Objectif de l'action


Développer des outils et un processus permettant de communiquer autour de la démarche et des actions PAPI.

Assurer une élaboration concertée du projet de PAPI complet en impliquant tout au long de la démarche les différents acteurs du territoire.

#### Description de l'action

- ✓ Élaboration d'une stratégie de communication et de concertation pour l'élaboration du PAPI puis sa mise en œuvre
- ✓ Informer les acteurs du territoire sur les enjeux en termes de prévention des inondations et la démarche PAPI, en mobilisant les outils à disposition (publications intercommunale et communale, sites internet, réseaux sociaux, presse, vidéos et tout autre type support à créer)
- ✓ Assurer la diffusion et l'accessibilité à l'information



| Localisation de l'action   | Public concerné  |         |       |
|--|--|---------|-------|
|  | Acteurs concernés  | Foncier |       |
|  <p>L'ensemble du périmètre du PAPI</p> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Communauté d'agglomération du Pays de Gex (Pays de Gex agglo)</li><li>- Habitants de la plaine gessienne</li><li>-</li></ul> | Public  | Privé |
|  |  | /       | /     |

| Modalités de mise en œuvre de l'action   |
|--|
| <u>Maitre d'ouvrage</u> : Pays de Gex agglo  |
| <u>Modalité de pilotage et de suivi</u> : <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par la chargée de mission PAPI</li><li>✓ Élaboration en partenariat avec le service communication</li><li>✓ Validation par la direction de la communication</li><li>✓ Sollicitation des instances de pilotage et suivi du PAPI (comité de pilotage, comité technique et/ou groupes de travail)</li></ul> |
| <u>Opération de communication consacrée à cette action</u> : cf. stratégie de communication à venir  |

| Durée prévisionnelle | 24 mois |
|----------------------|---------|
|----------------------|---------|

| Échéancier prévisionnel |      |
|-------------------------|------|
| 2023                    | 2024 |
| 50%                     | 50%  |

| Coût de l'opération | Réalisée en interne  |
|---------------------|--|
|                     | <i>Temps de pilotage, suivi et coordination via la fiche-action du PEP 0-A</i> |

| Indicateurs de réalisation  |
|---|
| <b>Indicateur n°1</b> : Élaboration d'une stratégie de communication et de concertation   |
| <b>Indicateur n°2</b> : Réalisation/édition de supports de communication et d'information (articles de presse, publications internet, diffusion d'informations sur tous supports...)  |
| <b>Indicateur n°3</b> : Réunions du comité de pilotage, du comité technique spécifiques et/ou de groupes de travail spécifiques, réunions d'information, etc...démontrant la mise en place d'une démarche de concertation locale (comptes rendus associés). |

## Axe 1 : Améliorer la connaissance des aléas et la conscience du risque

### Action 1-F : Mise en place d'un programme de sensibilisation des publics concernés par le risque inondation

#### En lien avec

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>SDAGE</b><br>2022-2027          | Orientation Fondamentale 6 : <ul style="list-style-type: none"> <li>6B-04 Poursuivre l'information et la sensibilisation des acteurs par la mise à disposition et le porter à connaissance</li> </ul>  |
| <b>PGRI</b><br>2022-2027           | Grand objectif 1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>D.1-6 Sensibiliser les opérateurs de l'aménagement du territoire aux risques d'inondation au travers des stratégies locales</li> </ul>   |
| <b>SCoT</b>                        |  |
| <b>SD GEMAPI</b>                   | Objectif C - 1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Définir un plan de communication à l'échelle du pôle environnement</li> </ul>  |
| <b>Autre(s) procédure(s)</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Contrat environnemental « Pays de Gex-Léman » 2023-2024</li> </ul>  |
| <b>Autres fiches action du PEP</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>1-A Schéma Directeur des eaux pluviales intégrant l'amélioration de la connaissance du risque inondation par ruissellement</li> <li>1-B Affiner la connaissance de l'aléa inondation par débordement de cours d'eau</li> <li>1-E Organiser la communication et la concertation autour de la démarche PAPI</li> <li>3-A Élaborer un protocole de gestion de crise entre l'agglomération et les communes du territoire</li> <li>5-A Diagnostic de vulnérabilité des enjeux en zones inondables</li> <li>6-A Étude d'AVP pour la gestion et la préservation des ZEC</li> </ul> |


#### Objectif de l'action

Sensibiliser, accompagner et informer les habitants de la plaine gessienne du risque inondation, à travers des animations pour grand public et du scolaire.

#### Description de l'action

- ✓ Identifier via la stratégie de communication (Fiche 1-E) les acteurs du territoire en matière de prévention des inondations et élaborer un plan d'animation adapté (objectifs, publics cible, outils) à mettre en œuvre via le PAPI



| Localisation de l'action   | Public concerné   |         |       |
|--|---|---------|-------|
|  | Acteurs concernés   | Foncier |       |
|  <p>L'ensemble du périmètre du PAPI</p> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Communauté d'agglomération du Pays de Gex (Pays de Gex agglo)</li><li>- Habitants de la plaine Gessienne</li><li>- Professionnels de la plaine Gessienne</li><li>- Communes</li></ul> | Public  | Privé |
|  |   | /       | /     |

| Modalités de mise en œuvre de l'action   |
|--|
| <u>Maitre d'ouvrage</u> : Pays de Gex agglo  |
| <u>Modalité de pilotage et de suivi</u> : <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par la chargée de mission PAPI</li><li>✓ Élaboration en partenariat avec le service Éducation, Valorisation et Promotion du Développement Durable (EVPDD)</li><li>✓ Validation du plan d'animation par la direction de la communication</li><li>✓ Sollicitation des instances de pilotage et suivi du PAPI (comité de pilotage, comité technique et/ou groupes de travail)</li></ul> |
| <u>Opération de communication consacrée à cette action</u> : cf. stratégie de communication (fiche-action 1-E)   |

| Durée prévisionnelle | 24 mois |
|----------------------|---------|
|----------------------|---------|

| Échéancier prévisionnel |      |
|-------------------------|------|
| 2023                    | 2024 |
| 50%                     | 50%  |

| Coût de l'opération | Réalisée en interne  |
|---------------------|--|
|                     | <i>Temps de pilotage, suivi et coordination via la fiche-action du PEP 0-A</i> |

| Indicateurs de réalisation   |
|--|
| <b>Indicateur n°1</b> : Identification via la stratégie de communication des acteurs du territoire en matière de prévention des inondations et élaboration d'un plan d'animation adapté (document final) |

## Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

### Action 2-A : Étude pour la mise en place d'un réseau de mesure et détermination des niveaux de vigilance

#### En lien avec

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <b>SDAGE</b><br>2022-2027          |   |
| <b>PGRI</b><br>2022-2027           | Grand Objectif 3 : <ul style="list-style-type: none"> <li>D.3-1 Organiser la surveillance, la prévision et la transmission de l'information sur les crues et les submersions marines</li> </ul> |
| <b>SCoT/PLUiH</b>                  |   |
| <b>SD GEMAPI</b>                   |   |
| <b>Autre(s) procédure(s)</b>       | Contrat rivière 2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>RES 3-1 : Installation de 10 sondes de mesures de débits et 4 multi-paramètres sur les cours d'eau du territoire.</li> </ul>         |
| <b>Autres fiches action du PEP</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Action 1-A : Schéma Directeur des eaux pluviales intégrant l'amélioration de la connaissance du risque inondation par ruissellement</li> </ul>           |

#### Objectif de l'action

Sur le territoire du PAPI une seule station du dispositif opérationnel de surveillance et de prévision des crues (VIGICRUE et SPC) est présente, il s'agit de la station de Saint Genis-Pouilly sur l'Allondon. Le territoire a donc besoin d'un réseau de mesures développé afin de faire face à une éventuelle crue. Cette action consiste alors à faire l'état des lieux des dispositifs d'avertissements aux pluies et aux crues disponibles (stations de mesures en continues déployés par Pays de Gex agglomération, pluviomètres de la régie des Eaux Gessiennes), et élaborer des seuils d'alertes aux différents points d'observations afin d'aider à la surveillance des niveaux d'eaux.

Il est en effet nécessaire de renforcer et formaliser le système de surveillance et de prévision des crues sur le territoire.


La mise en place de pluviomètres par Pays de Gex agglomération pourrait se faire en fonction des résultats de l'étude de l'action 1-A au niveau des enjeux particulièrement soumis au ruissellement.

#### Description de l'action

- ✓ Évaluer les besoins du territoire en matière de surveillance et de prévision des crues
- ✓ Élaborer des seuils d'alertes aux droits de stations déjà déployées sur le territoire, et réaliser des courbes de tarages pour les hautes eaux afin de fiabiliser les résultats
- ✓ Étudier la pertinence et la faisabilité de déployer d'autres stations de mesures
- ✓ Établir une note interne de gestion des données





| Localisation de l'action   | Public concerné  |         |       |
|--|--|---------|-------|
|  | Acteurs concernés  | Foncier |       |
|  <p>Sur les 10 stations de mesures en continue déployés par Pays de Gex agglo et sur les 9 pluviomètres de la Régie des Eaux Gessiennes.<br/>Périmètre du PAPI.</p> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Communauté d'agglomération du Pays de Gex (Pays de Gex agglo)</li><li>- Régie des Eaux Gessienne</li><li>- Service Prévision des Crues de la DREAL</li></ul> | Public  | Privé |
|  |  | /       | /     |

| Modalités de mise en œuvre de l'action   |
|--|
| <u>Maitre d'ouvrage</u> : Pays de Gex agglo  |
| <u>Modalité de pilotage et de suivi</u> : <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par la chargée de mission PAPI</li><li>✓ Réunions d'un comité de pilotage et comité technique spécifiques et/ou de groupes de travail selon processus de concertation à mettre en place en amont du lancement de l'étude</li></ul> |
| <u>Opération de communication consacrée à cette action</u> :<br>Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation de l'information en interne et en externe (vulgariser et diffuser les documents), de mobiliser les comités et de valoriser les avancées de la démarche.  |

| Durée prévisionnelle | <b>18 mois</b> |
|----------------------|----------------|
|----------------------|----------------|

| Échéancier prévisionnel |      |
|-------------------------|------|
| 2023                    | 2024 |
| 40%                     | 60%  |

| Coût de l'opération | <b>20 000 € HT</b> |
|---------------------|--------------------|
|---------------------|--------------------|

| Plan de financement prévisionnel |                    |       |                   |
|----------------------------------|--------------------|-------|-------------------|
|                                  | État (FPRNM)       | AERMC | Pays de Gex agglo |
| Taux de financement              | 50 %               |       | 50 %              |
| Montant éligible                 | 20 000 €           |       | 20 000 €          |
| TOTAL par financeur              | 10 000 €           |       | 10 000 €          |
| <b>TOTAL Fiche-action</b>        | <b>20 000 € HT</b> |       |                   |

| Indicateurs de réalisation   |
|--|
| <b>Indicateur n°1</b> : Étude réalisée intégrant l'évaluation des besoins en matière de surveillance et de prévision des crues, la définition des seuils d'alertes pour les stations déjà déployées, l'évaluation de la pertinence et la faisabilité de déployer d'autres stations de mesures (rapport de rendu) |
| <b>Indicateur n°2</b> : Rédaction d'une note interne de gestion des données (document finalisé)  |

### Axe 3 : Alerte et gestion de crise

#### Action 3-A : Élaborer un protocole de gestion de crise entre l'agglomération et les communes du territoire

##### En lien avec

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>SDAGE</b><br>2022-2027          | Orientation Fondamentale 6 : <ul style="list-style-type: none"> <li>6A-11 : Améliorer ou développer la gestion coordonnée des ouvrages à l'échelle des bassins versants</li> </ul>   |
| <b>PGRI</b><br>2022-2027           | Grand Objectif 3 : <ul style="list-style-type: none"> <li>D.3-4 : Améliorer la gestion de crise</li> <li>D.3-9 Assurer la continuité des services publics pendant et après la crise</li> </ul>   |
| <b>SCoT/PLUih</b>                  |  |
| <b>SD GEMAPI</b>                   | Orientation A : <ul style="list-style-type: none"> <li>A-6 : Gérer, surveiller et entretenir les ouvrages jouant un rôle dans la protection contre les inondations</li> </ul> Orientation C : <ul style="list-style-type: none"> <li>C-2 Appuyer techniquement les communes à l'organisation de la gestion de crise</li> </ul> |
| <b>Autre(s) procédure(s)</b>       |  |
| <b>Autres fiches action du PEP</b> | Action : <ul style="list-style-type: none"> <li>2-A Étude pour la mise en place d'un réseau de mesures et détermination des niveaux de vigilance</li> <li>2-B Formaliser un protocole d'alerte pour les communes</li> </ul>  |

##### Objectif de l'action

Améliorer l'organisation opérationnelle des acteurs du territoire lors d'une inondation.  
Définir les besoins du territoire pour anticiper la crise (outils et dispositifs de l'organisation préventive), pour organiser une réponse opérationnelle des services en situation de crise (secours et mise en sécurité) et pour assurer une gestion post-crue efficace (retour d'expériences et retour à la normal).  
Définir un protocole de gestion de crise opérationnel spécifique aux inondations.  
Formaliser l'association des communes concernées à la surveillance et à la gestion des ouvrages GEMAPI en crue.  
Dans le cadre de cette action, seront également étudiés les différents plans de gestion de crise disponibles sur le territoire (dans les établissements scolaires, publics, les entreprises...). Un fort travail sera également élaboré avec le SDIS afin de les associer à la démarche.


##### Description de l'action

- ✓ Faire un état des lieux de l'organisation préventive (dispositifs existants, rôle de chacun des acteurs du territoire et coordination entre les services) et des réponses opérationnelles apportées pour gérer la crise et favoriser le retour à la normal (travaux d'urgence, appui à la population, analyse des données post-crue).
- ✓ Définir les dysfonctionnements et besoins éventuels pour renforcer l'organisation des acteurs territoire en cas de crise inondation
- ✓ Définir une stratégie pour l'organisation opérationnelle du territoire (anticiper la crise, organiser les secours, assurer la gestion post-crue)
- ✓ Élaborer un protocole opérationnel de gestion de crise à destination des élus communaux et de l'agglomération, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de la sécurité civile.
- ✓ Formaliser la gestion des ouvrages GEMAPI en cas de crue selon le cadre réglementaire

Pour mener à bien cette action, des réunions participatives avec les communes, les acteurs de la sécurité civile, l'ARS et Pays de Gex agglomération seront organisées. Elles auront pour objectif de favoriser l'émergence de solutions en tenant compte des préoccupations de tous en lien avec les compétences respectives de chacun.

Le plan organisationnel de gestion de crise sera vulgarisé, auprès des services communaux et de l'intercommunalité afin de garantir une mise en place efficace.



| Localisation de l'action   | Public concerné   |         |       |
|--|---|---------|-------|
|  <p>Périmètre du PAPI</p> | Acteurs concernés   | Foncier |       |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communes du périmètre du PAPI</li> <li>- Communauté d'agglomération du Pays de Gex (Pays de Gex agglo)</li> <li>- SDIS</li> <li>- ARS</li> </ul> | Public  | Privé |
|  |   | /       | /     |

| Modalités de mise en œuvre de l'action   |
|--|
| <u>Maitre d'ouvrage</u> : Pays de Gex agglo  |
| <u>Modalité de pilotage et de suivi</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par la chargée de mission PAPI</li> <li>✓ Réunions d'un comité de pilotage et comité technique spécifiques et/ou de groupes de travail selon processus de concertation à mettre en place en amont du lancement de l'action</li> </ul> |
| <u>Opération de communication consacrée à cette action</u> :<br>Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation et l'échange de l'information en interne et en externe (vulgariser et diffuser les documents), de mobiliser les comités et de valoriser les avancées de la démarche.   |

|                             |               |
|-----------------------------|---------------|
| <b>Durée prévisionnelle</b> | <b>8 mois</b> |
|-----------------------------|---------------|

| Échéancier prévisionnel |      |
|-------------------------|------|
| 2023                    | 2024 |
| 50%                     | 50%  |

|                            |  |
|----------------------------|--|
| <b>Coût de l'opération</b> | <b>Réalisée en interne</b><br><i>Temps de pilotage, suivi et coordination via la fiche-action du PEP 0-A</i> |
|----------------------------|--|

| Indicateurs de réalisation  |
|---|
| <p><b>Indicateur n°1</b> : Rapport de l'état des lieux intégrant l'organisation préventive (dispositifs existants, rôle de chacun des acteurs du territoire et coordination entre les services) et les réponses opérationnelles apportées ainsi que les dysfonctionnements et besoins éventuels pour renforcer l'organisation du territoire en cas de crise inondation (document final)</p> <p><b>Indicateur n° 2</b> : Stratégie pour l'organisation opérationnelle du territoire établie (document final)</p> <p><b>Indicateur n° 3</b> : Protocole opérationnel de gestion de crise rédigé (document final)</p> <p><b>Indicateur n° 4</b> : Note de gestion des ouvrages GEMAPI rédigé (document final)</p> <p><b>Indicateur n°5</b> : Réunions de comité de pilotage, de comité technique et/ou de groupes de travail spécifiques démontrant la mise en place d'une démarche de concertation avec les communes (comptes rendus associés).</p> |



### Axe 3 : Alerte et gestion de crise

#### Action 3-B : Méthodologie de capitalisation des données pendant et après la crue

##### En lien avec

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <b>SDAGE</b><br>2022-2027          |   |
| <b>PGRI</b><br>2022-2027           | Grand Objectif 5 : <ul style="list-style-type: none"> <li>D.5-1 Favoriser le développement de la connaissance des aléas</li> <li>D.5-5 Mettre en place des lieux et des outils pour favoriser le partage de la connaissance et la communication</li> </ul>  |
| <b>SCoT/PLUiH</b>                  |   |
| <b>SD GEMAPI</b>                   |   |
| <b>Autre(s) procédure(s)</b>       |   |
| <b>Autres fiches action du PEP</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>2-A : Étude pour la mise en place d'un réseau de mesures et détermination des niveaux de vigilance</li> <li>2-B : Formaliser un protocole d'alerte pour les communes</li> <li>3-A : Élaborer un protocole de gestion de crise entre l'agglomération et les communes du territoire</li> </ul> |

##### Objectif de l'action


Favoriser la bonne transmission des données entre l'agglomération et les communes.  
Mutualiser les connaissances.  
Définir une méthodologie de collecte homogène pour faciliter le traitement.  
Les données récoltées sur le terrain pourront être par exemple des hauteurs d'eau au droit des bâtiments, des ponts ou de toute surface pouvant être référencée. Des laisses de crues, sur les arbres ou les berges pourront également être recensées si la visite se fait lors de la décrue.  
Si les données levées sur le terrain sont assez fiables, elles permettront de référence pour les prochaines crues, sous forme de laisse de crue historique. La mise en avant des hauteurs de crue atteinte auront également pour objectif de développer la culture du risque sur le territoire.

##### Description de l'action

- ✓ Créer une méthodologie de collecte et gestion des données
- ✓ Élaborer une organisation en interne de collecte et gestion des données en cas de crue
- ✓ Réaliser des formations pour les agents et les services communaux sur la méthodologie de collecte et de transmission des données en cas de crue
- ✓ Transmettre la méthodologie à toutes les communes du PAPI
- ✓ Élaborer une cartographie des points de débordements levés sur le terrain

| Localisation de l'action | Public concerné   |         |       |
|--------------------------|-------------------|---------|-------|
|                          | Acteurs concernés | Foncier |       |
|                          |                   | Public  | Privé |



|  |  |   |   |
|--|--|---|---|
|  <p>Périmètre du PAPI</p> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Communauté d'agglomération du Pays de Gex (Pays de Gex aggro)</li><li>- Communes du PAPI</li></ul> | / | / |
|--|--|---|---|

### Modalités de mise en œuvre de l'action

Maitre d'ouvrage : Pays de Gex Agglo

Modalité de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par la chargée de mission PAPI
- ✓ Appui du service Système d'Information Géomatique
- ✓ Réunions d'un comité de pilotage et comité technique spécifiques et/ou de groupes de travail selon processus de concertation à mettre en place en amont du lancement de l'action

Opération de communication consacrée à cette action :

Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation et l'échange de l'information en interne (vulgariser et diffuser les documents), de mobiliser les comités et de valoriser les avancées de la démarche.

**Durée prévisionnelle**

**8 mois**

### Échéancier prévisionnel

| 2022 | 2023 |
|------|------|
| 50 % | 50 % |

**Coût de l'opération**

**Réalisée en interne**

*Temps de pilotage, suivi et coordination via la fiche-action du PEP 0-A*

### Indicateurs de réalisation

**Indicateur n°1** : Méthodologie de collecte et gestion des données créée (document final)

**Indicateur n°2** : Élaborer une organisation en interne de collecte et gestion des données en cas de crue (document final)

**Indicateur n°3** : Nombre de formations réalisées pour les agents et les services communaux sur la méthodologie de collecte et de transmission des données en cas de crue

**Indicateur n°4** : Valorisation, vulgarisation et diffusion des documents produits (supports de communication/d'information mis en œuvre)

### Axe 3 : Alerte et gestion de crise

#### Action 3-C : État des lieux des PCS inondation

##### En lien avec

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>SDAGE</b><br>2022-2027          |  |
| <b>PGRI</b><br>2022-2027           | <p>Grand Objectif 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D.3-1 Organiser la surveillance, la prévision et la transmission de l'information sur les crues et les submersions marines</li> <li>• D.3-4 Améliorer la gestion de crise</li> <li>• D.3-5 Conforter les plans communaux de sauvegarde (PCS)</li> </ul> |
| <b>SCoT/PLUiH</b>                  |  |
| <b>SD GEMAPI</b>                   |  |
| <b>Autre(s) procédure(s)</b>       |  |
| <b>Autres fiches action du PEP</b> |  |

##### Objectif de l'action

Améliorer la connaissance de la couverture du territoire en Plans Communaux de Sauvegarde  
Entreprenre la mise en place de dispositifs de gestion de crise performants sur l'ensemble du territoire.  
Cette action permettra également de démarrer la mise en place d'un PICS.

##### Description de l'action

- ✓ Identifier les communes qui disposent d'un PCS (à jour ou non)
- ✓ Sensibiliser les communes qui ne disposent pas de PCS, ou pour lesquelles le document n'est pas à jour, aux dispositifs de gestion de crises

| Localisation de l'action   | Public concerné   |         |       |
|--|---|---------|-------|
|  | Acteurs concernés   | Foncier |       |
|  <p>Périmètre du PAPI</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communauté d'agglomération du Pays de Gex (Pays de Gex agglo)</li> <li>- Communes du PAPI</li> <li>- Sous-préfecture de l'Ain</li> </ul> | Public  | Privé |
|  |   | /       | /     |



### Modalités de mise en œuvre de l'action

Maitre d'ouvrage : Pays de Gex aggro

Modalité de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par la chargée de mission PAPI

Opération de communication consacrée à cette action :

Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation et l'échange de l'information en interne (vulgariser et diffuser les documents), de mobiliser les comités et de valoriser les avancées de la démarche.

**Durée prévisionnelle**

**5 mois**

### Échéancier prévisionnel

**2023**

**2024**

100%

**Coût de l'opération**

**Réalisée en interne**

*Temps de pilotage, suivi et coordination via la fiche-action du PEP 0-A*

### Indicateurs de réalisation

**Indicateur n°1** : Rapport d'état des lieux des PCS



### Axe 3 : Alerte et gestion de crise

#### Action 3-D : Formaliser un protocole d'alerte pour les communes

##### En lien avec

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>SDAGE</b><br>2022-2027          |  |
| <b>PGRI</b><br>2022-2027           | Grand Objectif 3 : <ul style="list-style-type: none"> <li>D.3-1 Organiser la surveillance, la prévision et la transmission de l'information sur les crues et les submersions marines</li> <li>D.3-4 Améliorer la gestion de crise</li> </ul> |
| <b>SCoT/PLUiH</b>                  | Orientation 1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>1.5 Limiter l'exposition des populations aux risques</li> </ul>   |
| <b>SD GEMAPI</b>                   |  |
| <b>Autre(s) procédure(s)</b>       |  |
| <b>Autres fiches action du PEP</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Action 2-A : Étude pour la mise en place d'un réseau de mesure et détermination des niveaux de vigilance</li> </ul>   |

##### Objectif de l'action

Garantir une transmission de l'alerte efficace auprès des élus, et leur permettre de connaître tous les outils disponibles afin d'anticiper les événements à risque.

Améliorer la gestion opérationnelle du territoire lors d'une crue.

Définir les besoins du territoire pour anticiper la crise, pour organiser une réponse opérationnelle des services en situation de crise et pour assurer une gestion post-crue efficace.


Formaliser un plan de communication de transmission des alertes crues.

##### Description de l'action

L'organisation d'un **partenariat fort avec les communes** du territoire favorisera l'appropriation, la mise en place et le bon déroulement du dispositif d'avertissement aux pluies et aux crues.

- ✓ Établir un logigramme des acteurs et des compétences et obligations respectives
- ✓ Élaborer un plan de travail collaboratif avec les communes en fixant les objectifs communs et le planning de concertation
- ✓ Communiquer auprès des communes pour les informer des dispositifs existants
- ✓ Informer les communes du système de mesures développé par Pays de Gex agglomération
- ✓ Établir et mettre en place le protocole de transmission de l'alerte aux élus



| Localisation de l'action   | Public concerné  |         |       |
|--|--|---------|-------|
|  | Acteurs concernés  | Foncier |       |
|  <p>Toutes les communes du PAPI</p> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Communauté d'agglomération du Pays de Gex (Pays de Gex aggro)</li><li>- Régie des Eaux Gessienne</li><li>-</li></ul> | Public  | Privé |
|  |  | /       | /     |

| Modalités de mise en œuvre de l'action   |
|--|
| <p><u>Maitre d'ouvrage</u> : Pays de Gex aggro</p>   |
| <p><u>Modalité de pilotage et de suivi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Appui technique auprès des collectivités, relais auprès des organismes d'État, suivi de la mise en œuvre du dispositif par la chargée de mission PAPI</li><li>✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par la chargée de mission PAPI</li><li>✓ Réunions d'un comité de pilotage et comité technique spécifiques et/ou de groupes de travail selon processus de concertation à mettre en place en amont du lancement de l'action</li></ul> |
| <p><u>Opération de communication consacrée à cette action</u> :</p> <p>Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation et l'échange de l'information en interne et en externe (vulgariser et diffuser les documents), de mobiliser les comités et de valoriser les avancées de la démarche.</p>  |

| Durée prévisionnelle | 8 mois |
|----------------------|--------|
|----------------------|--------|

| Échéancier prévisionnel |      |
|-------------------------|------|
| 2023                    | 2024 |
| 100 %                   |      |

| Coût de l'opération | Réalisée en interne<br><i>Temps de pilotage, suivi et coordination via la fiche-action du PEP 0-A</i> |
|---------------------|---|
|---------------------|---|

| Indicateurs de réalisation  |
|---|
| <p><b>Indicateur n°1</b> : Protocole de transmission et d'alerte finalisé (document final)</p> <p><b>Indicateur n°2</b> : Note de transmission des informations finalisée (document final)</p> <p><b>Indicateur n°3</b> : Réunions de comité de pilotage, de comité technique et/ou de groupes de travail spécifiques démontrant la mise en place d'une démarche de concertation avec les communes (comptes rendus associés).</p> |

## Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

### Action 4-A : Définir la notion d'espace réservé aux cours d'eau et inscrire cet espace dans les documents de planification

#### En lien avec

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>SDAGE</b><br>2022-2027          | Orientation Fondamentale 8 : <ul style="list-style-type: none"> <li>8-01 : Préserver les champs d'expansion des crues</li> </ul>                               |
| <b>PGRI</b><br>2022-2027           |  |
| <b>SCoT/PLUiH</b>                  |  |
| <b>SD GEMAPI</b>                   | Orientation A : <ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les zones inondables et les cartes d'aléa inondation dans les documents d'urbanisme</li> </ul> |
| <b>Autre(s) procédure(s)</b>       |  |
| <b>Autres fiches action du PEP</b> |  |

#### Objectif de l'action

Définir la notion d'espace réservé aux cours d'eau, en lien avec les réglementations en vigueur et les enjeux locaux.  
Définir l'espace de bon fonctionnement (EBF) des cours d'eau du Pays de Gex et les adaptations nécessaires du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH)

#### Description de l'action

- ✓ Définir la notion d'espace réservé aux cours d'eau sur le territoire et la méthodologie de définition des EBF
- ✓ Définir les EBF des cours d'eau gessiens et les prescriptions pour adapter le PLUiH
- ✓ Valider l'EBF final et les prescriptions
- ✓ Modifier le PLUiH selon une procédure adaptée
- ✓ Porter à connaissance le rendu définitif

#### Localisation de l'action

Périmètre du PAPI



#### Public concerné

##### Acteurs concernés

- Communes du périmètre du PAPI
- Communauté d'agglomération du Pays de Gex (Pays de Gex agglomération)

##### Foncier

Public

/

Privé

/



### Modalités de mise en œuvre de l'action

Maitre d'ouvrage : Pays de Gex agglo

Modalité de pilotage et de suivi : **Étude initiée dans le cadre des contrats corridors portés par Pays de Gex agglo ; en cours de finalisation.**

### Durée prévisionnelle

-

### Échéancier prévisionnel

**2023**

**2024**

100 %

-


### Coût de l'opération

*Étude réalisée dans le cadre des contrats corridors*

**Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme**  
**Action 4-B : Optimiser le PLUiH en intégrant une OAP Environnement**

| En lien avec                       |  |
|------------------------------------|--|
| <b>SDAGE</b><br>2022-2027          |  |
| <b>PGRI</b><br>2022-2027           |  |
| <b>SCoT/PLUiH</b>                  |  |
| <b>SD GEMAPI</b>                   | Orientation A : <ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les zones inondables et les cartes d'aléa inondation dans les documents d'urbanisme</li> </ul> |
| <b>Autre(s) procédure(s)</b>       |  |
| <b>Autres fiches action du PEP</b> |  |

| Objectif de l'action   |
|--|
| Intégrer une OAP environnement au PLUiH du Pays de Gex pour conforter la préservation des trames verte et bleue  |
| Description de l'action  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Identifier les principes à conforter ou développer sur le territoire pour optimiser le PLUiH du Pays de Gex et poursuivre la préservation des trames verte et bleu.</li> <li>✓ Réviser l'ensemble des OAP sectorielles afin de les rendre conformes aux principes de l'OAP environnement</li> </ul> |

| Localisation de l'action   | Public concerné  |         |       |
|--|--|---------|-------|
|  | Acteurs concernés  | Foncier |       |
| Périmètre du PAPI<br> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Communes du périmètre du PAPI</li> <li>Communauté d'agglomération du Pays de Gex (Pays de Gex agglo)</li> </ul> | Public  | Privé |
|  |  | /       | /     |



### Modalités de mise en œuvre de l'action

Maitre d'ouvrage : Pays de Gex agglo

Modalité de pilotage et de suivi : **Étude menée dans le cadre du contrat environnemental « Pays de Gex-Léman » 2023-2024**

### Durée prévisionnelle

-

### Échéancier prévisionnel

**2023**

**2024**

50%

50%

### Coût de l'opération

*Étude menée dans le cadre du contrat environnemental  
« Pays de Gex-Léman » 2023-2024*

## Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

### Action 4-C : Intégrer le risque inondation dans les documents d'urbanisme à travers les PPRI

#### En lien avec

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>SDAGE</b><br>2022-2027          |  |
| <b>PGRI</b><br>2022-2027           |  |
| <b>SCoT/PLUiH</b>                  |  |
| <b>SD GEMAPI</b>                   | Orientation A : <ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les zones inondables et les cartes d'aléa inondation dans les documents d'urbanisme</li> </ul> |
| <b>Autre(s) procédure(s)</b>       |  |
| <b>Autres fiches action du PEP</b> |  |

#### Objectif de l'action

Intégrer la problématique du risque inondation dans les politiques et les projets d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

#### Description de l'action

- ✓ Déterminer les enjeux soumis à l'aléa sur les secteurs concernés par les PPRI
- ✓ Définir le zonage réglementaire
- ✓ Élaborer un règlement

#### Localisation de l'action

Périmètre du PAPI



#### Public concerné

##### Acteurs concernés

- Communes de Ferney-Voltaire, Prévessin-Moëns, Saint-Genis-Pouilly et Divonne les Bains
- DDT 01

##### Foncier

Public

/

Privé

/



### Modalités de mise en œuvre de l'action

Maitre d'ouvrage : DDT01

Modalité de pilotage et de suivi : Action menée et suivie par la Direction Départementale des Territoires de l'Ain

**Durée prévisionnelle**

-

### Échéancier prévisionnel

**2023**

**2024**

100 %

-

**Coût de l'opération**

Non concerné.



## Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

### Action 5-A : Diagnostic de vulnérabilité des enjeux en zone inondable

| En lien avec                       |  |
|------------------------------------|--|
| <b>SDAGE</b><br>2022-2027          | Orientation Fondamentale 3 : <ul style="list-style-type: none"> <li>3-04 Développer les analyses économiques dans les programmes et projets</li> </ul>   |
| <b>PGRI</b><br>2022-2027           | Grand Objectif 1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>D.1-1 Mieux connaître les enjeux d'un territoire pour pouvoir agir sur l'ensemble des composantes de la vulnérabilité</li> <li>D.1-2 Maîtriser le coût des dommages en cas d'inondation en agissant sur la vulnérabilité des biens, au travers des stratégies locales, des programmes d'action ou réglementaires</li> </ul> Grand Objectif 5 : <ul style="list-style-type: none"> <li>D. 5-4 Approfondir la connaissance sur la vulnérabilité des réseaux</li> </ul> |
| <b>SCoT/ PLUih</b>                 |  |
| <b>SD GEMAPI</b>                   | Orientation A : <ul style="list-style-type: none"> <li>A-7 Proposer des mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments isolés situés dans les zones à enjeux</li> </ul>  |
| <b>Autre(s) procédure(s)</b>       |  |
| <b>Autres fiches action du PEP</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Action 1-B : Affiner la connaissance de l'aléa par débordement de cours d'eau</li> <li>Action 6-A : Étude d'AVP pour la gestion et la préservation des ZEC</li> </ul>   |

### Objectif de l'action

Le diagnostic de vulnérabilité des enjeux en zone inondable sur un territoire permet d'analyser les conséquences potentielles des inondations et d'identifier les mesures à mettre en œuvre pour limiter les dommages en cas d'inondation.

Cette étude consiste dans un premier temps à évaluer le degré d'exposition au risque inondation des enjeux situés en zone inondable, et dans un second temps d'élaborer une synthèse de priorisation des secteurs permettant de d'écouler sur un plan d'actions opérationnel.


L'appréciation globale de l'exposition du territoire aux risques d'inondation résulte du croisement entre l'emprise de l'aléa d'une part et la localisation des enjeux (humains, économiques, environnementaux...) d'autre part.

L'appréciation de la vulnérabilité globale du territoire face aux risques d'inondation s'effectue en poussant la réflexion plus loin qu'une simple analyse spatiale. Il s'agit d'analyser la vulnérabilité du territoire en s'appuyant sur le référentiel national de vulnérabilité aux inondations (RNVAI). Cette méthodologie se base sur la déclinaison des objectifs de la stratégie nationale de gestion du risque inondation SNGRI, la définition et la caractérisation des sources de vulnérabilité et l'identification d'indicateurs associés permettant une analyse fine de la vulnérabilité du territoire.

### Description de l'action

- ✓ Définir le/les objectif(s) recherchés (sécurité des personnes, réduire les dommages aux biens, retour à la normale)
- ✓ Déterminer les différents types d'enjeux à étudier (habitations privées, entreprises, installations agricoles, bâtiments publics, réseau d'eau potable, assainissement, électriques...)
- ✓ Définir la source de vulnérabilité
- ✓ Décrire l'enjeu concerné (indicateur) : nombre de personnes exposées, type d'activité concernée, description des bâtiments, des aménagements intérieurs ...
- ✓ Définir les scénarios considérés
- ✓ Déterminer la vulnérabilité des enjeux exposés en suivant la méthodologie préconisée dans le référentiel national de vulnérabilité aux inondations.
- ✓ Faire une analyse partagée entre les différents acteurs
- ✓ Rédiger une note de synthèse visant à prioriser les secteurs d'interventions
- ✓ Construire un plan d'actions opérationnel afin de réduire la vulnérabilité en fonction des objectifs recherchés.



| Localisation de l'action   | Public concerné  |         |       |
|--|--|---------|-------|
|  | Acteurs concernés  | Foncier |       |
|  <p>L'ensemble du périmètre du PAPI (à affiner pendant l'étude)</p> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Communes du périmètre du PAPI</li><li>- Communauté d'agglomération du Pays de Gex (Pays de Gex aggro)</li><li>- Entreprises</li><li>- Habitants du Pays de Gex</li></ul> | Public  | Privé |
|  |  | X       | X     |

| Modalités de mise en œuvre de l'action  |
|---|
| <b>Maitre d'ouvrage :</b> Pays de Gex aggro   |
| <b>Modalité de pilotage et de suivi :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par la chargée de mission PAPI</li><li>✓ Réunions d'un comité de pilotage et comité technique spécifiques et/ou de groupes de travail selon processus de concertation à mettre en place en amont du lancement de l'action</li></ul> |
| <b>Opération de communication consacrée à cette action :</b><br>Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation et l'échange de l'information en interne et en externe (vulgariser et diffuser les documents), de mobiliser les comités et de valoriser les avancées de la démarche.  |

| Durée prévisionnelle | 10 mois |
|----------------------|---------|
|----------------------|---------|

| Échéancier prévisionnel |      |
|-------------------------|------|
| 2023                    | 2024 |
| 20 %                    | 80 % |

| Coût de l'opération | Réalisée en interne<br><i>Temps de pilotage, suivi et coordination via la fiche-action du PEP 0-A</i> |
|---------------------|---|
|---------------------|---|

| Indicateurs de réalisation   |
|--|
| <b>Indicateur n°1 :</b> Étude de diagnostic de vulnérabilité des enjeux en zone inondable intégrant un programme d'actions opérationnelles réalisées (rapport de rendu)  |
| <b>Indicateur n°2 :</b> Étude partagée et validée via le processus de concertation mis en œuvre pour cette action (réunions comité de pilotage et/ou comité technique spécifiques et/ou groupes de travail éventuels et comptes rendus associés) |

## Axe 6 : Ralentissement des écoulements

### Action 6-A : Étude d'AVP pour la gestion et la préservation des ZEC

| En lien avec                       |   |
|------------------------------------|---|
| <b>SDAGE</b><br>2022-2027          | Orientation Fondamentale 8 : <ul style="list-style-type: none"> <li>8-01 : Préserver les champs d'expansion des crues</li> <li>8-02 : Rechercher la mobilisation de nouvelles capacités d'expansion des crues</li> </ul>  |
| <b>PGRI</b><br>2022-2027           | Grand Objectif 2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>D2.1</li> <li>D2-2 : Rechercher la mobilisation de nouvelles capacités d'expansion des crues</li> <li>D2-5 : Favoriser la rétention dynamique des écoulements</li> <li>D.2-6 Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux qui permettent de réduire les crues et les submersions marines</li> </ul> |
| <b>SCoT et PLUiH</b>               |   |
| <b>SD GEMAPI</b>                   | Orientation A-3 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver et restaurer les zones d'expansion des crues</li> </ul>  |
| <b>Autre(s) procédure(s)</b>       |   |
| <b>Autres fiches action du PEP</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>1-B : Affiner la connaissance de l'aléa par débordements de cours d'eau</li> <li>5-A : Diagnostic de vulnérabilité des enjeux en zone inondable</li> </ul>   |

### Objectif de l'action


Les zones d'expansion de crues (ZEC) sont des espaces naturels non urbanisés ou/et éventuellement aménagés pouvant stocker de l'eau de façon transitoire en cas d'inondation. Les ZEC sont des zones subissant des inondations naturelles, qui ne sont pas indemnisables hormis dans le cadre de dispositifs d'indemnisation des catastrophes naturelles. Elles retardent l'écoulement quand les débits des cours d'eau sont les plus importants. Elles agissent comme une zone tampon à l'image d'une éponge réduisant ainsi le débit d'une crue en limitant le niveau d'eau à l'aval et en étalant la durée d'écoulement. Il existe un nombre important de zones d'expansion des crues sur le territoire du Pays de Gex, mais non fonctionnelles actuellement. Prioriser ces zones et définir les travaux à mettre en œuvre, afin de les remobiliser, est nécessaire pour identifier où concentrer l'investissement de Pays de Gex agglo en vue d'une meilleure gestion des inondations dans les zones à enjeux et une préservation des usages (agricoles...).

L'objectif est de réaliser un plan opérationnel de gestion des zones d'expansion des crues, afin de prioriser et de définir les travaux de restauration des ZEC existantes.

### Description de l'action

- ✓ Reprendre les données issues de l'étude de modélisation des cours d'eau gessiens (ISL/CAPG – 2019)
- ✓ Caractériser le fonctionnement actuel des ZEC et évaluer leur performance sur la protection des zones à enjeux, via des enquêtes terrain notamment
- ✓ Prioriser les ZEC à restaurer en fonction de leur capacité potentielle, des effets bénéfiques possibles sur la protection des zones à enjeux, de leur dureté foncière et de la préservation des usages (analyse coûts/bénéfices attendus)
- ✓ Proposition d'actions sur les ZEC prioritaires : études complémentaires, travaux, suivi, protection réglementaire...
- ✓ L'impact d'un tel aménagement sur l'activité agricole sera étudié. Cette étude détaillera notamment le nombre d'hectares de culture sur inondées, selon le type de culture, et le temps de retour, avant et après projet.



| Localisation de l'action   | Public concerné  |         |       |
|--|--|---------|-------|
|  <p>L'ensemble du périmètre du PAPI</p> | Acteurs concernés  | Foncier |       |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communes du périmètre du PAPI</li> <li>- Communauté d'agglomération du Pays de Gex (Pays de Gex agglo)</li> <li>- Chambre d'agriculture</li> <li>- OFB</li> <li>- DDT</li> <li>- Conseil Départemental</li> </ul> | Public  | Privé |
|  |  | X       | X     |

| Modalités de mise en œuvre de l'action   |
|--|
| <u>Maitre d'ouvrage</u> : Pays de Gex agglo  |
| <u>Modalité de pilotage et de suivi</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par la chargée de mission PAPI</li> <li>✓ Réunions d'un comité de pilotage et comité technique spécifiques et/ou de groupes de travail selon processus de concertation à mettre en place en amont du lancement de l'action</li> </ul> |
| <u>Opération de communication consacrée à cette action</u> :<br>Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation et l'échange de l'information en interne et en externe (vulgariser et diffuser les documents), de mobiliser les comités et de valoriser les avancées de la démarche.   |

|                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| <b>Durée prévisionnelle</b> | <b>16 mois</b> |
|-----------------------------|----------------|

| Échéancier prévisionnel |      |
|-------------------------|------|
| 2023                    | 2024 |
| 50%                     | 50%  |

|                            |                    |
|----------------------------|--------------------|
| <b>Coût de l'opération</b> | <b>60 000 € HT</b> |
|----------------------------|--------------------|

| Plan de financement prévisionnel |                    |          |                   |
|----------------------------------|--------------------|----------|-------------------|
|                                  | État (FPRNM)       | AERMC    | Pays de Gex agglo |
| Taux de financement              | 50 %               | 50 %     | 25 %              |
| Montant éligible                 | 60 000 €           | 30 000 € | 60 000 €          |
| TOTAL par financeur              | 30 000 €           | 15 000 € | 15 000 €          |
| <b>TOTAL Fiche action</b>        | <b>60 000 € HT</b> |          |                   |

| Indicateurs de réalisation  |
|---|
| <b>Indicateur n°1</b> : Étude réalisée intégrant la caractérisation du fonctionnement actuel des ZEC, la priorisation des ZEC à restaurer intégrant une analyse coûts/bénéfices et la préservation des usages et une proposition d'actions sur les ZEC (rapport de rendu final) |
| <b>Indicateur n°2</b> : Étude partagée et validée via le processus de concertation mis en œuvre pour cette action (réunions comité de pilotage et/ou comité technique spécifiques et/ou groupes de travail éventuels et comptes rendus associés)                                |

## Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

### Action 7-A : Études de connaissance des ouvrages de gestion du risque inondation en vue de leur éventuelle régularisation

#### En lien avec

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>SDAGE</b><br>2022-2027          |  |
| <b>PGRI</b><br>2022-2027           | Grand Objectif 4 : <ul style="list-style-type: none"> <li>D 4- 6 Considérer les ouvrages de protection dans leur ensemble</li> </ul>                                   |
| <b>SCoT/PLUIH</b>                  |  |
| <b>SD GEMAPI</b>                   | Objectif A-6 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Gérer, surveiller et entretenir les ouvrages jouant un rôle dans la protection contre les inondations</li> </ul> |
| <b>Autre(s) procédure(s)</b>       |  |
| <b>Autres fiches action du PEP</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>3-A Élaborer un protocole de gestion de crise entre l'agglomération et les communes du territoire</li> </ul>                    |

#### Objectif de l'action

Identifier les ouvrages de gestion du risque inondation nécessitant une mise en conformité réglementaire.

#### Description de l'action

- ✓ Étude de danger du système d'endiguement de l'Ouye
- ✓ Étude de connaissance des ouvrages de protection du Nant

#### Localisation de l'action



Ouvrages hydrauliques du Nant et de l'Ouye et digue des marais du Nant.

#### Public concerné

##### Acteurs concernés

- Communes de Ferney-Voltaire et Prévessin-Moëns
- Communauté d'agglomération du Pays de Gex (Pays de Gex agglo)
- DREAL et DDT

##### Foncier

Public

X

Privé

X



## Modalités de mise en œuvre de l'action

Maitre d'ouvrage : Pays de Gex agglo

Modalité de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par la chargée de mission PAPI
- ✓ Validation régulière avec services de l'état tout au long de la procédure
- ✓ Réunions d'un comité de pilotage et comité technique spécifiques et/ou de groupes de travail selon processus de concertation à mettre en place en amont du lancement de l'action

Opération de communication consacrée à cette action :

Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation et échange de l'information en interne et en externe (vulgariser et diffuser les documents), de mobiliser les comités et de valoriser les avancées de la démarche.

**Durée prévisionnelle**

**10 mois**

## Échéancier prévisionnel

| 2022 | 2023 |
|------|------|
| 40%  | 60%  |

**Coût de l'opération**

**100 000 €**

## Plan de financement prévisionnel

|                           | État (FPRNM)        | AERMC | Pays de Gex agglo |
|---------------------------|---------------------|-------|-------------------|
| Taux de financement       | 50 %                |       | 50 %              |
| Montant éligible          | 100 000 €           |       | 100 000 €         |
| TOTAL par financeur       | 50 000 €            |       | 50 000 €          |
| <b>TOTAL Fiche action</b> | <b>100 000 € HT</b> |       |                   |

## Indicateurs de réalisation

**Indicateur n°1** : Études de danger réalisées sur les deux systèmes d'endiguement (rapports de rendu final)

**Indicateur n°2** : Dépôts des dossiers réglementaires de régularisation des deux systèmes d'endiguement (rapports/dossiers réglementaires)

**Indicateur n°3** : Étude partagée et validée via le processus de concertation mis en œuvre pour cette action (réunions comité de pilotage et/ou comité technique spécifiques et/ou groupes de travail éventuels et comptes rendus associés)